

- mité des projets de colonisation nos 1 et 2 des règlements du 23 décembre 1881; le nombre d'acres accordés à chaque demandeur. (*Pas imprimée*)
- N^o 25l. TERRE BÉDÉRADES :—Réponse à ordre; état du nombre d'acres ou milles carrés de terre boisée ou de fonds de bois vendus par le gouvernement depuis le 1er mars 1883, dans le district de la rivière à l'Arc ou dans les environs, dans le Nord-Ouest; donnant les noms des acheteurs et le prix payé, etc. (*Pas imprimée*.)
- 25m. Réponse supplémentaire au n^o 25b. (*Pas imprimée*)
- 25n. Réponse à ordre; copie de tous règlements promulgués au sujet de l'administration ou de la vente des terrains agricoles, miniers, à bois, à pâturage, et des emplacements de ville, depuis le 23 décembre 1881. (*Pas imprimée*.)
- 25o. Réponse à ordre; copie de tous rapports, non encore publiés, concernant le caractère et les ressources probables de la région traversée par le chemin de fer du Pacifique canadien, au nord des lacs Huron et Supérieur, et renfermant toutes les informations que possède le gouvernement sur la totalité du territoire compris entre les grands lacs et la côte sud de la baie d'Hudson. (*Pas imprimée*.)
- 25p. Réponse à ordre; copie de toutes demandes et état de toutes ventes ou locations de terrains houillers dans le Nord-Ouest, non compris dans la réponse déjà donnée, et les détails de toute conversion de location de terrains houillers en propriétés de biens-fonds libres; et un état des paiements effectués en vertu d'aucuns affermages ou d'aucunes ventes ou conversions. (*Pas imprimée*)
- 25q. Réponse à adresse; copie de toute correspondance échangée par la Société Provinciale, Agricole et Industrielle du Manitoba, la Chambre d'Agriculture du Manitoba, et le gouvernement, au sujet de l'octroi d'un terrain dans la cité de Winnipeg pour fins d'exposition. (*Pas imprimée*.)
- 25r. Réponse à ordre; état indiquant le nombre d'acres de terres publiques arpentées dans le Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest pendant l'année 1883, et le coût par acre de tel arpentage. (*Pas imprimée*.)
- 25s. Réponse supplémentaire au n^o 25a. (*Pas imprimée*.)
- 25t. Réponse à adresse; copie de toute la correspondance avec des agents, défendant la concession à titre de homestead ou de préemption, de toutes les terres situées au sud de la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique canadien; aussi, copie des règlements existants au sujet de la disposition des dites terres. (*Pas imprimée*.)
- 25u. Réponse à adresse; 1^o copie de toute correspondance avec les agents du département, concernant le retrait des terres à concéder à titre de homestead et préemption, au sud du chemin de fer du Pacifique canadien. 2^o De toute correspondance relative aux réclamations des colons ou squatters sur les dites terres. 3^o De toute correspondance touchant la vente de telles terres à l'enchère. 4^o De toutes ventes privées effectuées après le 1er janvier 1884, les conditions de vente et le prix obtenu. 5^o De toute correspondance concernant la rouverture de telles terres pour concession à titre de homestead et préemption. (*Pas imprimée*.)
- 25v. Réponse à adresse; 1^o copie de toute correspondance avec les agents du gouvernement touchant le retrait des terres à concéder à titre de homestead et préemption dans les lieux connus sous les noms de réserve de la ville de Regina, Moose-Jaw, et autres localités des territoires du Nord-Ouest, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, et touchant leur rouverture pour concession à titre de homestead et préemption, et les termes et conditions auxquels elles ont été ainsi rouvertes. 2^o De toute correspondance relative aux réclamations des colons et squatters sur telles terres. 3^o De toute correspondance touchant la vente de ces terres. 4^o De tous règlements concernant les réclamations faites par les colons ou squatters sur telles terres. (*Pas imprimée*.)
- 25w. Réponse à ordre; état indiquant le nombre de baux passés pour location de terres à pâturages dans l'année 1883, le nom de chaque locataire, le nombre approximatif d'acres compris dans chaque bail, les conditions de chaque bail, le montant reçu et à recevoir sur chaque bail, et le nombre total d'acres loués, et la recette totale perçue pour ces locations pendant l'année. (*Distribution seulement*.)